



Formation des tuteurs familiaux

Fiche pratique publié le **03/03/2014**, vu **3365 fois**, Auteur : [La Tutelle et Vous](#)

Plus de 50% des mesures de protection prononcées en France sont confiées aux membres de la famille du majeur protégé. Cette priorité familiale qui s'impose au juge des tutelles a pour conséquence d'investir le futur tuteur ou curateur familial de pouvoirs étendus sur la personne et les biens du majeur protégé. Toutefois, le constat est alarmant sur le manque de formation des tuteurs et curateurs familiaux. Le site n°1 de la tutelle en France, "Tutelle au quotidien" apporte une réponse à ce manque de formation en lançant la première campagne de formation des tuteurs familiaux dans toute la France. En tant qu'avocat spécialisé dans les mesures de protection et partenaire de Tutelle au Quotidien, j'assurerai les sessions des 27 mars et 15 avril 2014 à Paris.

Ces formations couvrent **l'ensemble des phases de la mesure de protection et des obligations du tuteur ou curateur**. Elles traitent notamment :

- des documents à communiquer au juge des tutelles,
- des relations avec la personne protégée,
- ainsi que des relations avec le reste de la famille et les tiers.

Animées par des professionnels de la tutelle (Mandataires judiciaires, Avocats, Gestionnaires de Patrimoine...), ces sessions d'une demi-journée comprennent entre 10 et 20 participants seulement pour pouvoir répondre à vos éventuelles questions.

Grâce au soutien de la Caisse d'Epargne et de la CARAC, partenaires de cette campagne de formation, seule une participation de 50€ vous sera demandée lors de votre inscription.

Les premières sessions se déroulent à Paris, Lille, Lyon et Orléans.

L'objectif est de permettre à chaque tuteur ou curateur familial qui le désire de recevoir une formation qualifiée pour l'aider à mener à bien sa mission en complément des différents dispositifs d'aide et soutien existants sur chaque département.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez consulter le site de Tutelle au Quotidien les premières dates proposées et vous inscrire en remplissant le bulletin d'inscription suivant:

<http://www.tutelleauquotidien.fr/Tuteurs-familiaux/formation-des-tuteurs-familiaux.html>